AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-3-74 728035

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. ~~87.18.28 x 87.18.29~~) 86-36-24

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL **30 Francs**

BULLETIN TECHNIQUE n° 7

18 MARS 1974

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Les premières projections d'ascospores viennent d'être observées. Elles sont encore peu nombreuses. Toutefois les pluies fréquentes et le radoucissement des températures vont favoriser la maturation des périthèces et ces projections d'ascospores risquent de devenir rapidement plus importantes.

D'autre part pratiquement dans toutes les situations les boutons à fleurs ont atteint et même dépassé le stade C 3-D à partir duquel ils peuvent être contaminés. En conséquence il est conseillé d'effectuer un premier traitement dans tous les vergers qui n'auront pas été traités conformément aux indications données dans notre bulletin du 6 Mars.

Pour ce premier traitement il est conseillé d'employer un produit à base de cuivre qui présente l'avantage d'être également efficace contre la maladie bactérienne du poirier que l'on rencontre dans certains vergers.

TAVELURE DU POMMIER

Les premières projections n'ont pas encore été observées. Mais la maturité des premiers périthèces laisse prévoir qu'elles sont imminentes. Nous précisons dès à présent que les pommiers peuvent être contaminés dès qu'ils atteignent le stade sensible C 3-D.

MONILIA DU CERISIER

Cette maladie peut faire de gros dégâts en détruisant les fleurs. Les premières contaminations peuvent avoir lieu avant la floraison.

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement du champignon responsable de cette maladie.

Il est donc conseillé d'effectuer un traitement sur toutes les variétés dont la majorité des boutons floraux a atteint ou dépassé le stade D-E (voir le tableau des stades repères qui a été remis à chaque abonné).

Les matières actives suivantes peuvent être utilisées : bénomyl (30 g/hl), folpel (100 g/hl), méthylthiophanate (70 g/hl), mancozèbe (160 g/hl), thiabendazole (100 g/hl), thirame (200 g/hl).

MONILIA DU PRUNIER

Cette maladie peut également compromettre une récolte en détruisant les fleurs.

Il est donc conseillé d'effectuer un traitement dès que la majorité des boutons à fleurs aura atteint ou dépassé le stade où les fleurs commencent à se dégager dans l'inflorescence.

On pourra utiliser un des produits conseillés contre le monilia du cerisier.

P.../304

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

CLOQUE DU PRUNIER OU MALADIE DES POCHETTES

Cette maladie fait parfois des dégâts dans quelques vergers de pruniers.

Le champignon pénètre dans la fleur avant la floraison et provoque la déformation des fruits qui s'allongent anormalement, restent creux, aplatis et sans noyaux. Le traitement dirigé contre le monilia est également efficace contre la maladie des pochettes.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA

Les pluies abondantes de ces derniers jours ont été peu favorables à l'activité du charançon de la tige du colza.

Toutefois dans un certain nombre de poste de piègeage le seuil d'intervention a été dépassé : Ambrault (36) (14 le 10/3), Buzançais (36) (73 le 7/3 et 236 le 10/3), Francillon (70 le 7/3 et 97 le 10/3), Ardentes (36) (31 le 10/3), Levroux (36) (12 le 7/3 et 39 le 10/3), Luçay le Libre (36) (12 le 7/3), Lurais (36) (45 le 7/3), Velles (36) (20 le 10/3), Montlevicq (36) (11 le 10/3), Pouligny St Pierre (36) (35 le 10/3).

D'autre part les conditions climatiques sont favorables à la végétation du colza qui, dans toutes les situations, a atteint ou dépassé le décollement de la tige (début de la montaison) à partir duquel il peut être attaqué.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant pour intervenir, dans les cultures encore non traitées, dès que les conditions climatiques le permettront, lorsque le seuil d'intervention, qui a été fixé à 10 captures journalières par cuvette, aura été atteint ou que la présence d'un charançon en moyenne par pied aura été observé dans les cultures.

Nous précisons que lorsque les colzas ont atteint 20 cm de hauteur il n'est plus nécessaire d'intervenir contre ce ravageur.

MELIGETHES DU COLZA

Les premiers méligèthes ont été observés depuis un certain temps déjà dans les cultures.

Si les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à l'activité de ce ravageur, une amélioration des conditions climatiques permettra certainement une infestation rapide des cultures.

Il ne faut pas oublier que les dégâts sont d'autant plus importants que les plantes sont peu développées et que les boutons floraux sont encore petits, serrés et à demi cachés par les feuilles du sommet. Dans certaines cultures le stade "boutons accolés" est atteint. Il y a donc lieu de surveiller attentivement les colzas afin d'intervenir dès que les sondages indiqueront qu'il y a en moyenne un adulte par inflorescence.

CULTURES LEGUMIERES

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à cette maladie.

Les indications données dans notre bulletin du 6 Mars restent toujours valables.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"

G. BENAS

.../...

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g

manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g

thirame : 175 g
zirame : 175 g

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
* huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
méthomyl : 37,5 g
méthidathion : 30 g

mévinphos : 50 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
* tétrachlorvinphos

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g

parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos

oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g

tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dicofol : en poudrage

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)
dichlofluanide : 125 g
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 180 g
captane : 175 g
dichlofluanide : 250 g
folpel : 175 g

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* carbendazim
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide
dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
* méthylthiophonate
soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage
méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

* * aldicarbe (traitement du sol)
* * carbofuran (traitement du sol)
* * dialifor
* diméthoate : 500 g
* disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
* formothion : 500 g
* isolane : 200 g
* lindane : 300 g
* mévinphos : 350 g
* oxydéméton méthyl : 200 g
* parathion éthyl : 200 g
* parathion méthyl : 300 g
* * phorate (traitement du sol)
* phosphamidon : 300 g
* vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

* * acéphate
* * aldicarbe (traitement du sol)
* azinphos éthyl et méthyl : 250 g
* * carbofuran (traitement du sol)
* diazinon : 150 g
* diméthoate : 250 g
* fenthion : 500 g
* * formétanate
* formothion : 250 g
* lindane : 300 g
* mévinphos : 350 g
* parathions : 150 g
* * phorate (traitement du sol)
* phosalone : 500 g
* phosphamidon : 200 g
* * thiométon
* toxaphène : 1 500 g
* trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

* * bacillus thuringiensis
* D D T (granulés) : 1 500 g
* * fénitrothion
* * parathion
* * tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

* azinphos éthyl et méthyl : 40 g
* bromophos : 50 g
* carbophénothion : 45 g
* diazinon : 25 g
* diazinon : 350 g en poudrage
* dichlorvos : 100 g
* diéthion : 75 g
* diméthoate : 30 g
* endosulfan : 60 g
* fénitrothion : 50 g
* fenthion : 75 g
* formothion : 40 g
* isolane : 6 g
* lindane : 30 g
* lindane : 400 g en poudrage
* malathion : 75 g
* malathion : 1 000 g en poudrage
* * méthidathion
* méthomyl : 30 g
* mévinphos : 35 g
* naled : 100 g
* nichlorfos : 50 g
* nicotine : 150 g
* * ométhoate
* parathion éthyl : 20 g
* parathion méthyl : 30 g
* parathions : 250 g en poudrage
* phosalone : 60 g
* pirimicarbe : 37,5 g
* prothoate : 30 g
* pyréthrines synergisées : 12 g
* roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

* azinphos éthyl et méthyl : 40 g
* carbophénothion : 45 g
* diazinon : 25 g
* diazinon : 360 g en poudrage
* diéthion : 100 g
* malathion : 75 g
* méthidathion : 40 g
* naled : 100 g
* parathion éthyl : 25 g
* parathion méthyl : 30 g
* phenkapton : 20 g
* phosalone : 60 g
* prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

* diméthoate : 30 g
* formothion : 40 g
* mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

* chlorbenside : 50 g
* chlorofénizon : 50 g
* fénizon : 50 g
* * propargil
* tétradifon : 16 g
* tétrasul : 40 g

composés halogénés

* dicofol : 50 g
* dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

* binapacryl : 50 g

quinoxaline

* chinométhionate : 12,5 g
* thioquinox : 40 g

formamidine

* chlorphénamidine : 50 g

divers

* * benzomate
* dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* * hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

* diazinon : 30 g
* diméthoate : 50 g
* formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

* diméthoate : 30 g
* formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

* carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
* diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
* diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
* diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
* dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* * fonofos
* trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
* trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

* carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
* diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
* diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
* dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* * fonofos (traitement du sol)
* trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

* * bénomyl
* chinométhionate : 7,5 g
* dinocap : 25 g
* dinocap : en poudrage
* * drazoxolon
* * méthylthiophanate
* * méthyrimol
* soufres fluents (poudrage)
* soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* * thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * N[os] Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX